



PROJET

PROCES-VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 9 mai 2023

Le 9 mai 2023 à 18h15 le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Val de Gers, convoqué le 07 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire, à Seissan sous la présidence de Monsieur François RIVIÈRE, Président.

Etaient présents :

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 16

Présents : 15

Procurations : 0

Mmes et MM. BALAS Max, BALDINI André, BONNET Eric, BONNET Thierry, BOURDETTE Alain, BREIL Roger, CASALE Françoise, CASTEX Marc, EXILARD Isabelle, GERAULT Jean-Philippe, JOULLIE Nicole, LALANNE Philippe, MONFORT Karine, RIVIERE François, ROUSSEAU Corinne

Approbation du procès-verbal du bureau du 18 avril 2023

Le projet de procès-verbal du bureau du 18 avril 2023 est soumis par le Président à l'approbation du bureau. Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance

M. BREIL Roger est élu à l'unanimité pour assurer les missions de secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

1. Présentation du contrat Bourgs-Centres Occitanie (*soumis à délibération*)
2. Convention avec l'air des Balkans (*soumis à délibération*)

ENFANCE – JEUNESSE

3. Compte-rendu du copil du 20 avril (bilan 2022 de la CTG et du PEDT)

ECONOMIE

4. Information sur l'évolution de l'abattoir d'Auch

CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE

5. Compte-rendu de la réunion du 20 avril

QUESTIONS DIVERSES

- SCOT
- Retour sur la session 2023 du festival Welcome in Tziganie

Les points suivants ont été examinés et délibérés :

Délibération 2023-BC05.01

Contrat Bourgs-Centres Occitanie

Dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu dès 2017 porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, en décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- Le rééquilibrage territorial ;
- L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie et approfondie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'État, l'Établissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Le présent Contrat Bourg Centre Occitanie a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre :

- la Région,
- le Département du Gers,
- le PETR du Pays d'Auch,
- la Communauté de Communes Val de Gers
- les Communes de Masseube et Seissan,
- L'Établissement Public Foncier Occitanie
- en y associant les services de l'État et le CAUE.

Il a vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'État et avec le Contrat Territorial Occitanie du PETR du Pays d'Auch.

De plus, il organisera entre l'ensemble de ces deux communes Bourgs-Centres, la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie.

Il a également pour objectifs d'agir pour soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité des Communes de Masseube et Seissan, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous.
- le développement de l'économie et de l'emploi ;

- la qualification du cadre de vie – qualification des espaces publics et de l’habitat ;
- la valorisation des spécificités locales – patrimoine naturel /architectural /culturel ;

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **D’APPROUVER** les termes du contrat Bourgs-centres Occitanie ci-annexé
- **D’AUTORISER** le Président à signer le contrat avec les partenaires et tous les documents y afférents.
- **D’AUTORISER** le Président à effectuer la demande de subvention pour ce projet, conformément au plan de financement présenté ci-dessus.

Délibération 2023-BC05.02

Convention de partenariat avec l’association l’Air des Balkans 2023

L’association L’Air des Balkans, partenaire de la Communauté de Communes depuis plusieurs années, a présenté son programme de projets culturels pour l’année 2023.

La Communauté de Communes Val de Gers qui a compétence pour soutenir les actions culturelles de rayonnement et d’intérêt intercommunal, s’est engagée dans le cadre du vote du budget à soutenir une liste de projets 2023 (festival Welcome in Tzigane, Estival de Gers, animation culturelle).

Afin de matérialiser ce partenariat le Président propose au bureau communautaire d’approuver la signature d’une convention avec l’association l’air des Balkans.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents, DÉCIDE :

- **D’APPROUVER** les termes de la convention de partenariat 2023 ci-annexée
- **D’AUTORISER** le Président à signer la convention avec l’association l’air des Balkans et tous les documents y afférents.

Points n’ayant pas fait l’objet de délibérations

ENFANCE : Compte-rendu du copil du 20 avril (bilan 2022 de la CTG et du PEDT)

ECONOMIE : Information sur l’évolution de l’abattoir d’Auch

CHARTRE FORESTIERE DE TERRITOIRE : Compte-rendu de la réunion du 20 avril

QUESTIONS DIVERSES

Approuvé le

Le Président
François RIVIERE

Le secrétaire de séance
Roger BREIL